



# PLAQUISTE-PLÂTRIER

(niveau 3)

## PUBLIC CONCERNÉ

### Par la voie de l'apprentissage :

- > jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus (dès 15 ans si sortie de 3<sup>ème</sup>) au début de la formation
- > apprentis de moins de 35 ans en poursuite d'études après un diplôme de niveau 3

### Sans condition d'âge pour les personnes :

- > reconnues travailleur handicapé
- > ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme
- > sur la liste des sportifs de haut niveau

### En contrat de professionnalisation :

- > jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus au début de la formation
- > demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans
- > bénéficiaires de minima sociaux

### Autres dispositifs :

Salariés, retraités, demandeurs d'emploi

## CONDITIONS D'ACCÈS

### Par la voie de l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation :

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

### Pour les autres dispositifs :

Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

## PRÉ-REQUIS

- > **Maîtriser les savoirs de base** (lire, écrire, compter) en langue française - niveau 3ème

### OU

- > **Avoir une expérience professionnelle**, idéalement dans les métiers du Bâtiment
- > **Être titulaire d'un diplôme du Bâtiment**
- > **Être médicalement apte à l'exercice du métier visé**

## DURÉE

**Standard** : 1 an (455 heures de formation au centre)

**Adaptée à votre profil après positionnement à l'entrée en formation**

## MÉTIER(S) VISÉ(S)

- > Plaquiste
- > Plâtrier
- > Agenceur de magasins, de bureaux

## OBJECTIFS

- > Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre
- > Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre
- > Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique
- > Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

## CONTENU

### Domaine professionnel :

- Réalisation de l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre
- Réalisation à l'intérieur de bâtiments d'habitation, de la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

### Domaine général :

- Mathématiques et Sciences appliquées
- Communication technique

## LIEU(X) DE FORMATION

**Vendée : La Roche-sur-Yon**  
Horaires : 8h30-12h / 13h15-16h45

## EFFECTIF

**MINI** : 6 apprenants par groupe  
**MAXI** : 14 apprenants par groupe

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**En alternance :**  
1 semaine en centre de formation  
2 semaines en entreprise

## PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

**Standard** : Septembre  
Nous contacter pour étudier les possibilités d'entrée en cours d'année de formation

## TARIFS

**Contrat d'apprentissage et de professionnalisation** : formation gratuite pour l'apprenant, éligible à une prise en charge par l'OPCO de l'entreprise formatrice

**Autres dispositifs** : 6825 € nets de taxe

**Formation éligible à une prise en charge par les OPCO, Pôle emploi, Transitions Pro et au titre du CPF** : Nous contacter pour + d'infos

## INFOS ET INSCRIPTIONS

- > Modalités d'inscription
- > Résultats aux examens
- > Taux d'insertion professionnelle
- > Parcours de formation et passerelles
- > Journées portes ouvertes
- > Accessibilité aux personnes en situation de handicap
- > [...]

Renseignements dans le centre le plus proche de chez vous ou sur son site internet :

[www.btpcfa85.com](http://www.btpcfa85.com)

## MODALITES PÉDAGOGIQUES

### Méthodes pédagogiques

- La formation combine :
- Des retours d'expérience
  - Des travaux collaboratifs, des apports théoriques
  - Des mises en situation pratique en atelier

### Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteur
- Plateau technique
- Plateforme LMS (e-learning)
- Centre de ressources

### Moyens humains

Formateurs d'Enseignements Professionnels et d'Enseignements Généraux (cf. liste en annexe)

### Modalités de suivi de l'exécution

Suivi des présences  
Certificat de réalisation

### Modalités d'évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation : questionnaires, études de cas, réalisations pratiques

Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur :

- Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu :
- > d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé
  - > du dossier professionnel
  - > des résultats des évaluations passées en cours de formation
  - > d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre professionnel

Validation de Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) par le jury :

- > Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre
- > Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

**Formation inscrite au RNCP permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences (Code RNCP : 30173) + d'infos sur [certificationprofessionnelle.fr](http://certificationprofessionnelle.fr)**

Ce titre professionnel ne présente pas d'équivalence avec d'autres formations au niveau européen.

## POURSUITE DE FORMATION

- > Titre professionnel chef d'équipe aménagement-finitions
- > BP Métiers du plâtre et de l'isolation
- > BP Métiers de la piscine